

Education nationale: 26 radiations après l'examen d'un million de casiers judiciaires

Paris, 19 janv. 2018 (AFP) -

Passer au peigne fin les casiers judiciaires des agents de l'Education nationale: une "opération colossale" mise en oeuvre depuis deux ans, après une retentissante affaire de pédophilie dans une école, a débouché sur 26 radiations. Ce contrôle vise plus d'un million d'agents et sera achevé au second semestre 2018, a-t-on appris vendredi auprès du ministère de l'Education, qui confirmait des informations de BFMTV.

Ces 26 agents de l'Education nationale ont été soit révoqués s'agissant des fonctionnaires, ou ont vu leur contrat terminé pour les contractuels. Ce nombre ne comprend pas les radiations intervenues "au fil de l'eau", pour des condamnations transmises dans la foulée à l'Education nationale.

Plus largement, les contrôles ont mis au jour 83 condamnations passées pour faits graves, dont certaines très anciennes, qui ont donné ou vont donner lieu à une réponse de l'administration: révocations notamment pour violences sur mineurs ou pédopornographie, mais aussi suspensions, blâmes, etc.

"Dans ce type de situations, notre exigence, c'est la protection des élèves mineurs et donc la fermeté absolue", a réagi le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer.

Les casiers inspectés sont le B2, qui intègre la plupart des condamnations pour crimes et délits, et le Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV).

Cette vaste opération avait été décidée par le gouvernement précédent, après l'affaire de Villefontaine (banlieue de Lyon). En mars 2015, un directeur d'école maternelle avait été mis en examen pour viols sur de très jeunes élèves alors qu'il avait déjà été condamné en 2008 pour recel d'images pornographiques, sans que l'Education nationale n'en ait été informée.

Radié quelques jours après sa mise en examen, il s'était suicidé en détention en avril 2016.

- "Tombés des nues" -

Après ce scandale, Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre de l'Education, et la garde des Sceaux de l'époque Christiane Taubira avaient mis en place plusieurs mesures, dont le passage au peigne fin des casiers judiciaires de tous les agents de l'Education nationale en contact avec des mineurs. Il s'agissait de s'assurer qu'il ne reste pas dans les établissements scolaires d'agents condamnés pour des faits de moeurs ou de violences sans que l'Education nationale ne le sache.

Jusqu'alors, les casiers des agents étaient consultés seulement à l'embauche.

L'opération a été "colossale", selon les mots de Stéphane Crochet, secrétaire général du syndicat enseignant SE-Unsa. Qui relève que "ces 83 cas représentaient des situations potentiellement à risque", tout en soulignant le faible nombre d'infractions relevées au regard de l'ensemble des personnes passées au crible.

"Le risque zéro n'existe pas" mais les différentes mesures prises en 2016 permettent de le réduire nettement, ajoute le syndicaliste.

L'examen des antécédents judiciaires avait par ailleurs été complété par la mise en place de référents au sein des parquets et des rectorats pour améliorer la transmission d'informations entre administrations.

Une loi dite "de Villefontaine" oblige aussi le procureur de la République à informer l'Education des condamnations et de certaines mesures de contrôle judiciaire prononcées à l'encontre des personnes exerçant une activité en contact avec des mineurs, notamment pour des infractions sexuelles.

Liliana Moyano, présidente de la FCPE, première fédération des parents d'élèves, se félicite de cette opération, "absolument nécessaire". "Les parents avaient le droit à cette sécurisation. Les familles ne peuvent pas comprendre qu'un enseignant déjà condamné pour des faits aussi graves continue à exercer, avec le risque de récurrence", comme cela avait été le cas avec l'instituteur de Villefontaine.

"Nous étions tous tombés des nues", déclare-t-elle à l'AFP. Il n'est pas question pour elle d'entrer "dans une logique de suspicion généralisée" et l'examen des casiers judiciaires montre qu'"une infinie minorité" des agents de l'Education nationale ont commis des actes répréhensibles.



PAYS :France
SURFACE :97 %
PERIODICITE :Quotidien



► 19 janvier 2018 - Edition Fil Gen

A présent, "il faut continuer de travailler sur la prise en compte de la parole des enfants, le harcèlement sexuel", dit-elle. "La société change et l'Education nationale aussi".
fmp/ito/jt/nm

Afp le 19 janv. 18 à 16 05.